



Collines du Perche
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 février 2022

Compte-rendu

20h15 – 22h15

Salle des fêtes de Couëtron-au-Perche (Souday)



Sommaire

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MONDOUBLEAU, SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES	3
2) COMPOSITION DE L'EXECUTIF	3
3) ELECTIONS DES VICE-PRESIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	4
4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONDOUBLEAU DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	5
5) PROJET DE CONVENTION DE MUTUALISATION – POINT D'INFORMATION .	6
6) QUESTIONS DIVERSES	6



APPEL

Nombres de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres suppléés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Présents : M. Jean-Luc PELLETIER, M. Vincent TOMPA, Jean-Roger BOURDIN, M. François GAULLIER, Mme Christelle LETURQUE, M. Gilles BOULAY, M. Jérôme LEROY, M. Jacques GRANGER, Mme Karine GLOANEC MAURIN, Mme Stéphanie HELIERE, M. Henri LEMERRE, Mme Christelle RICHELTE, M. Dany BOUHOURS, M. Jean-Claude THUILLIER, Mme Fanny MAZEAUD, M. Claude BOULAY, M. Thierry LOUVEL, M. Thibaut BOURGET, Mme Anne GAUTIER, Mme Martine ROUSSEAU, Mme Catherine MAIRET, M. Thierry WERBREGUE.

Absents excusés : Mme Joëlle MESME, M. Olivier ROULLEAU, M. Carol GERNOT, Mme Odile CAPITAIN, M. René PAVEE.

Pouvoirs : Mme Joëlle MESME donne pouvoir à M. Gilles BOULAY, M. Olivier ROULLEAU donne pouvoir à M. Jacques GRANGER, M. Carol GERNOT donne pouvoir à M. François GAULLIER, Mme Odile CAPITAIN donne pouvoir à Mme Fanny MAZEAUD, M. René PAVEE donne pouvoir à Mme Martine ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. Jacques GRANGER

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MONDOUBLEAU, SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Il est rappelé l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les dispositions relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres aux EPCI.

Ainsi il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'installation des conseillers communautaires suivants représentant la commune de Mondoubleau, à l'issue des élections municipales du 30 janvier dernier et de la séance d'installation du conseil municipal du 10 février 2022 :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| - M. Jean-Claude THUILLIER, | - Mme Odile CAPITAIN, |
| - Mme Fanny MAZEAUD, | - M. Thierry LOUVEL, |
| - M. Claude BOULAY, | - M. Thibaut BOURGET |

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'Assemblée approuve l'installation des membres du conseil communautaire représentant la commune de Mondoubleau, tels que présentés dans la liste qui précède.

2) COMPOSITION DE L'EXECUTIF

Karine GM rappelle que le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant soit 6 vice-présidents pour la Communauté de communes des Collines du Perche.

Au vu de ces éléments, Karine GM rappelle également que le Bureau tel que constitué jusqu'à présent comptait 4 vice-présidents, suite à la démission de la 1^{ère} vice-présidente en mai 2021.

A ce titre, elle propose de reconstituer un Bureau à 5 vice-présidents et 2 autres membres du bureau (maire et conseiller délégué).

Cette recomposition tient compte des postes de vice-présidents non vacants.

Cela signifie que l'élection de nouveaux vice-présidents concernera le remplacement du 3^{ème} vice-président, ainsi que la création d'un nouveau poste de 5^{ème} vice-président.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'Assemblée approuve la composition du Bureau telle que proposée par la Présidente.

Suite à ce vote, la Présidente explique que cette composition permettra de venir renforcer l'équipe de l'Excutif au regard des commissions thématiques et précise que les candidats aux fonctions de 3^{ème} vice-président, 5^{ème} vice-président, 1^{er} et 2nd délégué communautaire permettront une représentation du territoire du Nord au Sud.



3) ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Sont désignés assesseurs :

- M. Jérôme LEROY
- M. Thierry LOUVEL

a) Election des vice-présidents

❖ Election du 3^{ème} vice-président

Sur proposition de Karine Gloanec Maurin, se porte candidat au poste de 3^{ème} vice-président de la CC des Collines du Perche, Monsieur Jean-claude THUILLIER.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin

Résultat du vote :

27 enveloppes déposées, 3 bulletins nuls, 4 bulletins blancs, 23 suffrages exprimés.
Majorité absolue définie à 12.

Noms des candidats	Suffrages obtenus
Jean-Claude THUILLIER	20

❖ Election du 5^{ème} vice-président

Sur proposition de Karine GLOANEC MAURIN, se porte candidate à la 5^{ème} vice-présidence de la CC des Collines du Perche Mme Odile CAPITAINE.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin

Résultat du vote :

27 enveloppes déposées, 3 bulletins nuls, 11 bulletins blancs, 16 suffrages exprimés.
Majorité absolue portée à 9.

Noms des candidats	Suffrages obtenus
Mme Odile CAPITAINE	13

Sont proclamés 3^{ème} et 5^{ème} vice-présidents :

- M. Jean-Claude THUILLIER, 3^{ème} vice-président
- Mme Odile CAPITAINE, 5^{ème} vice-présidente.



b) Election des autres membres du Bureau

❖ 1^{er} Conseiller Délégué

Sur proposition de Karine GOANEC MAURIN, se porte candidate au poste de 1^{er} conseiller délégué de la CC des Collines du Perche, Mme Christelle RICHETTE.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin

Résultat du vote :

27 enveloppes déposées, un bulletin nul, 3 bulletins blancs et 24 suffrages exprimés.

Majorité absolue portée à 13.

Noms des candidats	Suffrages obtenus
Christelle RICHETTE	24

❖ 2^{ème} Conseiller Délégué

Sur proposition de Karine GLOANEC MAURIN, se porte candidat au poste de 2^{ème} conseiller délégué de la CC des Collines du Perche, Monsieur Thierry WERBREGUE.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin

Résultat du vote :

27 enveloppes déposées, 3 bulletins nuls et 27 suffrages exprimés.

Majorité absolue portée à 14.

Noms des candidats	Suffrages obtenus
Thierry WERBREGUE	24

Sont proclamés conseillers délégués :

- Mme Christelle RICHETTE
- M. Thierry WERBREGUE

Karine GLOANEC MAURIN félicite les nouveaux membres du Bureau communautaire ainsi élus.

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONDOUBLEAU DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Se portent candidats pour siéger pour représenter la communauté de communes, au nom de la commune de Mondoubleau, dans les différents syndicats :

syndicats	fonctions	candidats
syndicat mixte du SCOT	membre suppléant	
SMO Val de Loire numérique	membre titulaire	Jean-Claude THUILLIER
syndicat mixte du Pays vendômois	membre du Bureau	Fanny MAZEAUD
SIDELC	membre titulaire	Claude BOULAY
SYVALORM	membre titulaire	Odile CAPITAINE



syndicat des rivières des Collines du Perche	membre titulaire	Jean-Michel BRIMBOEUF
	membre suppléant	Thibaut BOURGET
SMVS	membre titulaire	Thierry LOUVEL
		Jean-Michel BRIMBOEUF
	membre suppléant	Aminata GUEYE
		Adeline MULOWSKY

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'Assemblée désigne les représentants de Mondoubleau au sein des syndicats intercommunaux, tels que proposés dans le tableau qui précède.

contre	abstentions	pour

5) PROJET DE CONVENTION DE MUTUALISATION – POINT D'INFORMATION

Dans le cadre du projet de recrutement d'un agent polyvalent mutualisé pour assurer le secrétariat des syndicats et des communes, une convention de mutualisation sera proposée prochainement, afin d'établir précisément les modalités de partage de ce poste entre les communes et les modalités de facturation par la communauté de communes.

Martine Rousseau demande que les présidents de syndicats intercommunaux qui bénéficieront de cette convention puissent être intégrés au processus de recrutement.

6) QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h46.

Christelle RICHETTE demande les chiffres permettant d'évaluer les montants liés à la rétrocession de la compétence scolaire. Jean-Roger Bourdin et Karine Gloanec Maurin précisent qu'il s'agit des chiffres de la CLECT et des contributions communautaires. Les élus sont donc invités à reprendre ces chiffres qui leur avaient été transmis pour procéder au vote et se prononcer sur la rétrocession de compétence scolaire, suite à la demande de la commune de Choue.

Lu et approuvé le 21 février 2022

La Présidente

Karine GLOANEC MAURIN

